

# Régime de retraite assurée - entreprise

STRATÉGIE D'ASSURANCE POUR LES PROPRIÉTAIRES D'ENTREPRISE



## Faites travailler l'assurance vie de votre entreprise pour votre retraite.

Le régime de retraite assurée pour entreprise a été conçu à l'intention du propriétaire d'entreprise avisé. Il combine la gestion des risques pour votre entreprise avec une diversification des investissements fiscalement avantageuse, un revenu de retraite complémentaire et une optimisation de la valeur de la succession.

## Cela pourrait-il vous convenir ?

Si vous êtes le propriétaire ou l'actionnaire principal d'une société privée sous contrôle canadien et que vous épargnez au sein de votre entreprise, cette stratégie pourrait vous convenir. Si votre entreprise est bien établie et que ses revenus sont supérieurs à ses dépenses, cette stratégie peut vous aider à convertir le fruit de votre travail d'une manière fiscalement avantageuse pour compléter votre revenu de retraite.

Une analyse des risques de l'entreprise a probablement montré que vous avez des besoins importants en matière d'assurance vie pour protéger votre entreprise en cas de décès. Si vous êtes en bonne santé, l'assurance vie détenue par l'entreprise comportant des valeurs de rachat peut répondre efficacement à ce risque tout en offrant une croissance avec report d'impôt tant que les valeurs restent dans le contrat. Si vos projets de retraite prévoient l'utilisation de l'épargne détenue par votre société ou de l'épargne potentielle que votre entreprise pourrait détenir à l'avenir, cette stratégie pourrait s'avérer judicieuse.

Avantages de ce concept pour votre entreprise :

- La prestation de décès de l'assurance vie peut fournir à votre entreprise des liquidités pour payer les créanciers et soutenir les dépenses d'exploitation courantes en cas de décès prématuré.
- Votre entreprise a la possibilité d'épargner dans un contrat d'assurance vie permanent afin de diversifier son portefeuille d'investissements et d'obtenir une croissance des investissements fiscalement avantageuse.
- Les valeurs de rachat accumulées dans le contrat peuvent être utilisées à des fins commerciales ou d'investissement de votre vivant, y compris pour compléter votre revenu de retraite<sup>1</sup>.

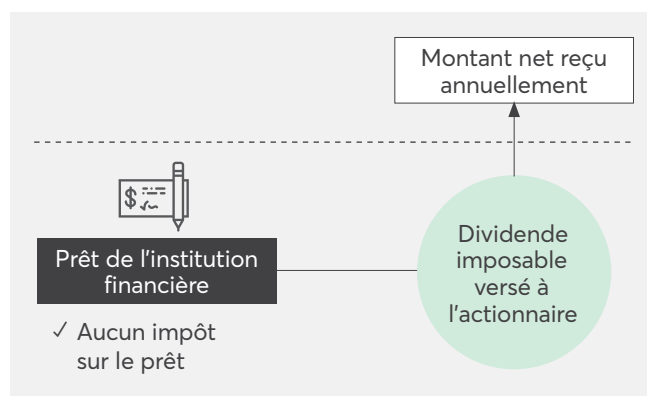
## Accès à l'épargne d'entreprise

La première étape du régime de retraite assurée - entreprise consiste pour votre entreprise à répondre à ses besoins en matière d'assurance vie en souscrivant un contrat d'assurance vie avec valeurs de rachat qui s'accumulent de manière fiscalement avantageuse. En tant qu'actionnaire principal, vous êtes l'assuré et l'entreprise est preneur et bénéficiaire du contrat.

Lorsque vous prenez votre retraite, l'entreprise peut mettre en gage les valeurs de rachat du contrat pour obtenir un prêt auprès d'une institution financière. Il peut être possible de laisser les intérêts s'accumuler de sorte qu'aucun paiement ne soit nécessaire avant votre décès.

À votre décès, la prestation de décès non imposable est versée à votre entreprise en tant que bénéficiaire et rembourse l'emprunt à l'institution financière. Le solde de la prestation de décès peut être distribué à votre succession conformément aux souhaits que vous avez exprimés de votre vivant.

### À la retraite



<sup>1</sup> Consultez votre conseiller fiscal car les conséquences fiscales des différentes utilisations de l'assurance vie détenue par l'entreprise au cours de la vie peuvent varier.

## Au moment de la retraite

Lorsque l'actionnaire est prêt à prendre sa retraite et veut enclencher la stratégie, l'entreprise doit donner les valeurs de rachat du contrat d'assurance en garantie de l'emprunt. Cela limite les droits de propriété pour l'entreprise et l'oblige à obtenir l'autorisation préalable de l'institution financière pour obtenir des avances ou des retraits sur le contrat, pour effectuer des rachats ou pour apporter d'autres modifications importantes au contrat.

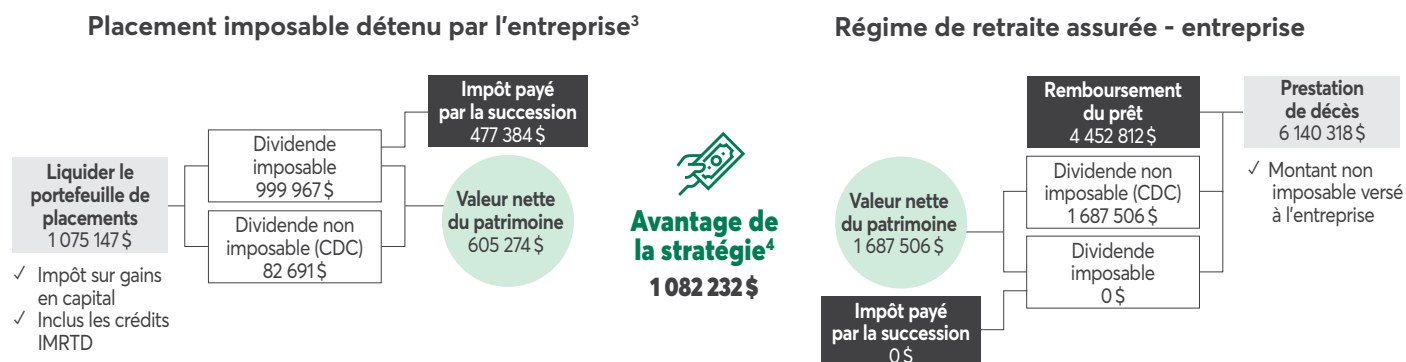
Le produit de l'emprunt n'est pas considéré comme une disposition imposable du contrat. Par conséquent, le bénéficiaire de l'emprunt n'est pas assujéti à l'impôt sur ces fonds. Toutefois, quand l'entreprise reçoit le produit de l'emprunt, elle verse un dividende imposable à l'actionnaire afin de lui fournir le revenu de retraite requis.

Au décès, la prestation de décès est versé à l'entreprise à titre de bénéficiaire, ce qui permet à l'entreprise de rembourser le prêt garanti.

De plus, lorsque l'entreprise reçoit la prestation de décès, le compte de dividendes en capital est crédité. Ce crédit correspond au montant total de la prestation de décès moins le coût de base rajusté du contrat. L'entreprise peut alors utiliser le compte de dividende en capital pour verser un dividende en capital non imposable à un actionnaire canadien.

L'image ci-dessous montre le flux de trésorerie du régime de retraite assurée - entreprise en utilisant l'emprunt par l'entreprise<sup>2</sup>.

### Comparaison d'une approche traditionnelle des placements par rapport à cette stratégie :



<sup>2</sup> Exemple de cas d'une femme non-fumeuse de 50 ans, résidant en Ontario. Prime annuelle de 100 000 \$, vie entière avec participation payable à 100 ans- Patrimoine bonifié, bonification d'assurance libérée avec un capital décès initial de 1 513 857 \$. Paiement abrégé à l'année 11. Prime d'assurance-vie de base : 38 340,58 \$ et option de dépôt supplémentaire annuel : 61 659,40 \$.

<sup>3</sup> Répartition de l'actif : 60 % d'actions, 35 % de placements à revenu fixe et 5 % de placements à court terme. Taux de rendement présumé : Actions - 6,20 %, Placement à revenu fixe - 3,20 %, Placement à court terme - 2,30 %.

<sup>4</sup> Hypothèses : taux d'intérêt de l'emprunt : 5 %; âge au début de l'emprunt : 71 ans ; âge à la fin de l'emprunt : 90 ans; taux d'indexation : 0 %; montant annuel de l'emprunt : 128 252 \$; âge à l'analyse : 90 ans; taux d'imposition des dividendes non déterminés : 47.74%; emprunt maximal sur la valeur de rachat: 90 %.

## Protégez votre entreprise tout en planifiant votre retraite

Le régime de retraite assurée - entreprise peut être très avantageux pour les propriétaires d'entreprise et les actionnaires majoritaires qui recherchent des possibilités d'investissement fiscalement avantageuses pour protéger leur entreprise pendant qu'ils travaillent et pour compléter leur revenu de retraite le moment venu.

Voici un résumé des principales caractéristiques de l'emprunt par l'entreprise :

|                                                                                                        | Emprunt par entreprise                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Revenu de retraite                                                                                     | Dividende imposable pour l'actionnaire                                     |
| Prestation de décès                                                                                    | Non imposable pour l'entreprise                                            |
| Frais de garantie                                                                                      | Ne s'applique pas                                                          |
| Disponibilité d'un solde excédentaire dans le compte de dividende en capital à l'issue de la stratégie | Solde excédentaire disponible si (prestation en cas de décès - prêt) < CDC |
| Remboursement du prêt en cas de décès                                                                  | Remboursement par la prestation de décès reçue par l'entreprise            |

Tous les commentaires relatifs à la fiscalité sont de nature générale et se fondent sur la législation et les politiques administratives publiées par les autorités fiscales à la date de la présente publication, mais ne couvrent pas toutes les situations possibles. D'autres changements à la législation fiscale et aux politiques administratives pourraient avoir une incidence sur ces renseignements. Desjardins Assurances n'a pas l'intention de fournir des conseils juridiques, fiscaux ou comptables à ses clients actuels ou potentiels. Les clients devraient consulter leurs conseillers juridiques, fiscaux et comptables afin d'obtenir des conseils adaptés à leur situation particulière.

**Faites travailler votre assurance vie d'entreprise pour votre retraite!**

**[desjardinsassurancevie.com](https://desjardinsassurancevie.com) | [desjardins.com](https://desjardins.com)**



Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Desjardins<sup>MD</sup>, Desjardins Assurances<sup>MC</sup>, les marques de commerce comprenant le mot Desjardins et leurs logos sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence. 200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013